

N° 2023-030

## OBJET :

DDVA – Création d'un emploi non  
permanent d'agent d'accueil  
billetterie / boutique

L'an deux mil vingt-trois, le 28 mars, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Vailly, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants : .....29  
pour : .....29  
contre : .....00  
abstention : .....00

Procurations ont été données :

- par Manuelle BUET à Gilbert DUPIEUX,
- par Margaux CASTEX à Fabien TROMBERT,
- par William CHALENCON à Rebecca VERMANT,
- par Alain DEGENEVE à Rémy VUATTOUX.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

*Vu les dispositions du Code Général de la Fonction Publique ;*

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de créer un emploi non permanent d'agent d'accueil billetterie / boutique du DDVA pour accroissement temporaire d'activité, à temps complet, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2024 et sur la base d'une rémunération maximale correspondant à l'indice majoré 420.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- à l'unanimité,
- décide de créer cet emploi non permanent dans les conditions qui lui ont été présentées,
- charge Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

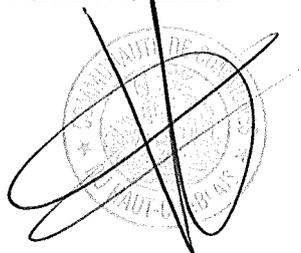
Le : .....

Publié ou notifié

Le : .....

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président  
Fabien TROMBERT



Le secrétaire de séance  
Gérald LOMBARD

